

Le bois du Marais, un site exceptionnel à préserver



Le bois du Marais, un site exceptionnel à préserver

Vendredi dernier, à la salle de la mairie de Cazaubon, le Centre National de la propriété forestière (délégation Occitanie), avait convié les propriétaires et les gestionnaires de parcelles sur le massif du bois du Marais. Ce secteur est inventorié comme un site à très fort potentiel environnemental. Il fait partie du site Natura 2000 Etangs d'Armagnac et il est classé en tant qu' Espace Naturel Sensible.

Florent Nonon, Conseiller forestier Gers (CRPF Occitanie) a ouvert la réunion en rappelant la réglementation en forêt, les différents codes et réglementations au sujet de la forêt...

Le technicien, Nicolas Bernadicou (Conseil départemental 32) a ensuite pris la parole et a précisé la politique départementale des espaces naturels sensibles :

« Dans le Gers, nous avons défini 75 sites, dont celui du Marais à Cazaubon-Barbotan. Notre objectif est de préserver la biodiversité, la valoriser, et selon les situations et avec des conditions, ouvrir ses sites au public. Nous accompagnons aussi les collectivités et ensemble nous voyons les actions qu'on peut mener ensemble. »

Le technicien a ensuite présenté les quatre styles d'actions que mène le Département, en faveur des sites .

Hugo Girard de l'ADSEA 32, Chargé de mission Natura 2000, a abordé « Etangs d'Armagnac », mais avant il a présenté Natura 2000 en précisant la politique Européenne en matière de conservation de la nature, ainsi que l' objectif fixé qui est de préserver la biodiversité tout en tenant compte des exigences écologiques, sociales, culturelles et régionales...Il a aussi apporté des précisions sur la conservation des oiseaux sauvages à travers des zones de protection spéciales (ZPS), ainsi que la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore grâce à des zones spéciales de conservation (ZSC).

Etangs d'Armagnac est constitué de 12 communes, 7 entités Zone Natura 2000 de 1 072 ha et de Zone d'influence de 4 449 ha.

Jean-Michel Catil de Nature en Occitanie a présenté le bois du Marais qui a été identifié dès 1989 comme Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. (ZNIEFF)

En effet, le bois du Marais, issu d'une vaste zone de marais asséchés au XVIIIe siècle, présente une diversité écologique unique pour le département du Gers.

La zone du Marais est une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Jean-Michel Catil a précisé que la flore est exceptionnelle (Gentiane des marais, l'Osmonde royale, Lobélie brûlante, l'Ecuelle d'eau....)

La faune exceptionnelle est constituée de reptiles (Lézard vivipare, Vipère aspic) Amphibiens (Grenouille rousse),Libellule (Cordulie à taches jaunes, Lestes des bois), Papillons (Agreste, Petit collier argenté), Criquets (Criquets des clairières), Oiseaux (Pic mar)....

« Il y a des espèces que l'on ne trouve qu'ici dont le Lézard vivipare, le Petit collier argenté, la Cordulie à taches jaunes.

Sophie Maillé de Nature en Occitanie a abordé les « Vieilles forêts de plaine du Gers » dont une parcelle est dans le bois du Marais. Elle a précisé que les vieilles forêts sont des forêts anciennes et matures :

« Vous avez de la chance d'avoir au cœur de cette zone une parcelle de vieille forêt. »

Après une heure en salle, les intervenant et les propriétaires et gestionnaires du site du Marais se sont rendus sur le terrain afin de mieux connaître les enjeux du site, de visualiser les principaux habitats et peuplements dans le but d'échanger sur la mise en pratique d'une gestion forestière durable intégrative des différents éléments de biodiversité.